

RECTORAT
Division des Examens et Concours
DEC2/CG/n° 2023-61

- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** le décret modifié n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 1^{er} février 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- **Vu** l'arrêté du 3 avril 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B dans l'académie de Limoges ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le jury chargé d'examiner les épreuves du concours externe pour le recrutement dans le premier grade de secrétaire administratif du ministère de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, organisé au titre de la session 2023, est composé comme suit :

Président : Monsieur Frédéric LEJEUNE, Principal du Collège Saint Sulpice les Feuilles

Vice-présidente : Madame Emilie VILLE, APAE, Gestionnaire Agent comptable du Lycée Dautry - Limoges

Membres :

Monsieur Sébastien TERRASSON, SA classe supérieure – Rectorat de Limoges
Madame Nadia PICAT, SA Classe normale - Secrétariat des Inspecteurs - Rectorat de Limoges

Article 2 :

Sont nommés membres des commissions de correction des épreuves écrites, en sus des membres du jury :

Monsieur Romain BATISSOU, SA Classe Normale, Division des pensions et prestations sociales – Rectorat de Limoges

Madame Hélène LEVEQUE, SA Classe exceptionnelle, DPPS -Rectorat de Limoges

Madame Valérie PUIGRENIER, SA Classe normale, service juridique -Rectorat de Limoges

Madame Chrystèle SARRANT, SA Classe supérieure, adjoint gestionnaire – Collège Jean Moulin- Brive

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 24 avril 2023

Carole DRUCKER-GODARD